Objectifs et enjeux

La commune de Josselin souhaite créer une nouvelle aire de stationnement en lieu et place du terrain de tennis extérieur à l'entrée du site de l'ensemble sportif Louis Chauveau.
Au-delà de la stricte nécessité de création de stationnement, les enjeux de cet aménagement sont multiples :

- Mutualiser des stationnements pour les 3 équipements publics du site.
- Requalifier l'entrée de l'ensemble sportif.
- Sécuriser les dessertes piétonnes rue du Pont Mareuc.
- Proposer des stationnements 2-roues.
- Désimperméabiliser le site au profit d'aménagements paysagers qualitatifs et drainants.

État des lieux

On recense aujourd'hui une cinquantaine de stationnements en bataille de part et d'autre de la rue du Pont Mareuc. Ce type de stationnement qui nécessite une manœuvre sur la rue n'est plus adapté à la nécessaire sécurisation du site et à la bonne gestion des flux piétons et véhicules.
Les ouvrages d'entrée de l'ensemble sportif sont obsolètes : la billetterie et l'aire de déchets n'ont plus d'utilité, la signalétique et le portique renvoient une image datée du site, qui sera prochainement rénové.

Principe d'aménagement

Principe d'aménagement transmis par la commune de Josselin



1. Entrée du complexe sportif (on ne change pas la configuration mais on souhaite une entrée plus moderne).
2. Sortie de parking.
3. Entrée de parking.
4. Aménagement pour casser la vitesse (chicanes, décalage de la voie…).
5. Sortie du centre de secours (faire attention à la visibilité pour la sortie en intervention).
6. Stationnement pour dépose minute.
7. Place PMR.
8. Cheminement PMR vers la salle des sports
Circulation en sens unique sur le parking.
Places de parking en enrobé avec des noues pour la récupération des eaux de pluie. Voir la possibilité de planter des arbres
Rangement en bataille à 75°.
Prévoir l'éclairage public.
Parking clôturé. ------

Proposition d'aménagement

Sur la base du principe d'aménagement transmis par la commune et de notre entretien avec M. Noël, directeur des services techniques, il est proposé :

- La réalisation de 73 places VL, dont 10 en option, d'une vingtaine de stationnements 2-roues et d'emplacement de dépose VL et bus scolaires.
- La sécurisation de la rue du Pont-Mareuc par la mise en place de ralentisseurs et la suppression des stationnements en bataille.
- La requalification de l'entrée du site par la création d'une aire de stationnement paysagée et la modification des ouvrages de clôture.
- La désimperméabilisation du site compris ouvrages de rétention.

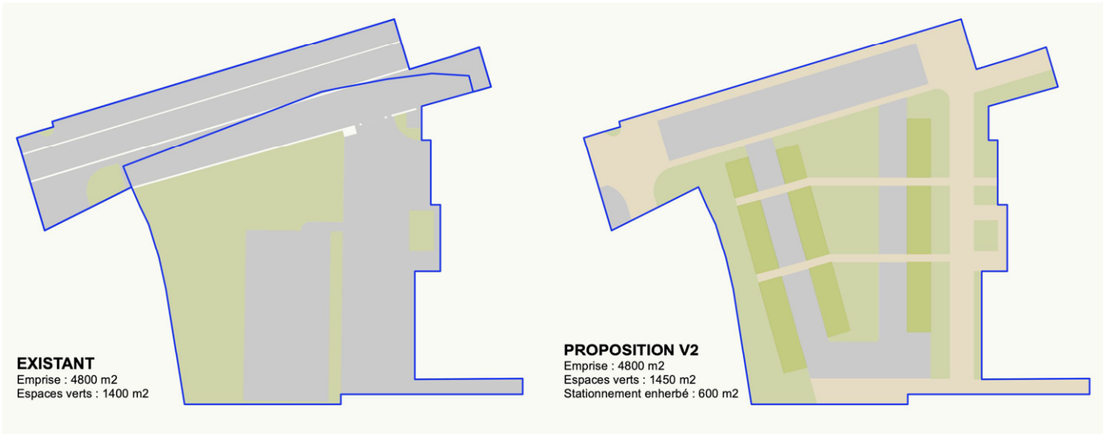
Stationnements
Une aire de stationnement de 55 places VL est proposée au Sud de la rue du Pont-Mareuc, compris dépose-minute et stationnements PMR. Distribuée selon le principe d'une boucle avec entrée et sortie distinctes, elle permet de regrouper l'essentiel des stationnements à proximité du complexe sportif et de garantir une sécurité maximale d'usage sur la rue. Elle est complétée au Sud d'un espace équipé et dédié aux 2-roues, qui peut accueillir a minima une vingtaine de places.
Au Nord de la rue, il est conservé une dizaine de places en créneau.

Sécurisation de la rue du Pont-Mareuc
On constate aujourd'hui des problèmes de vitesse et de conflits d'usage sur cette partie de la rue du Pont-Mareuc devant le complexe sportif perçue comme une sortie d'agglomération.
Afin de remédier à ces dysfonctionnements, nous proposons :

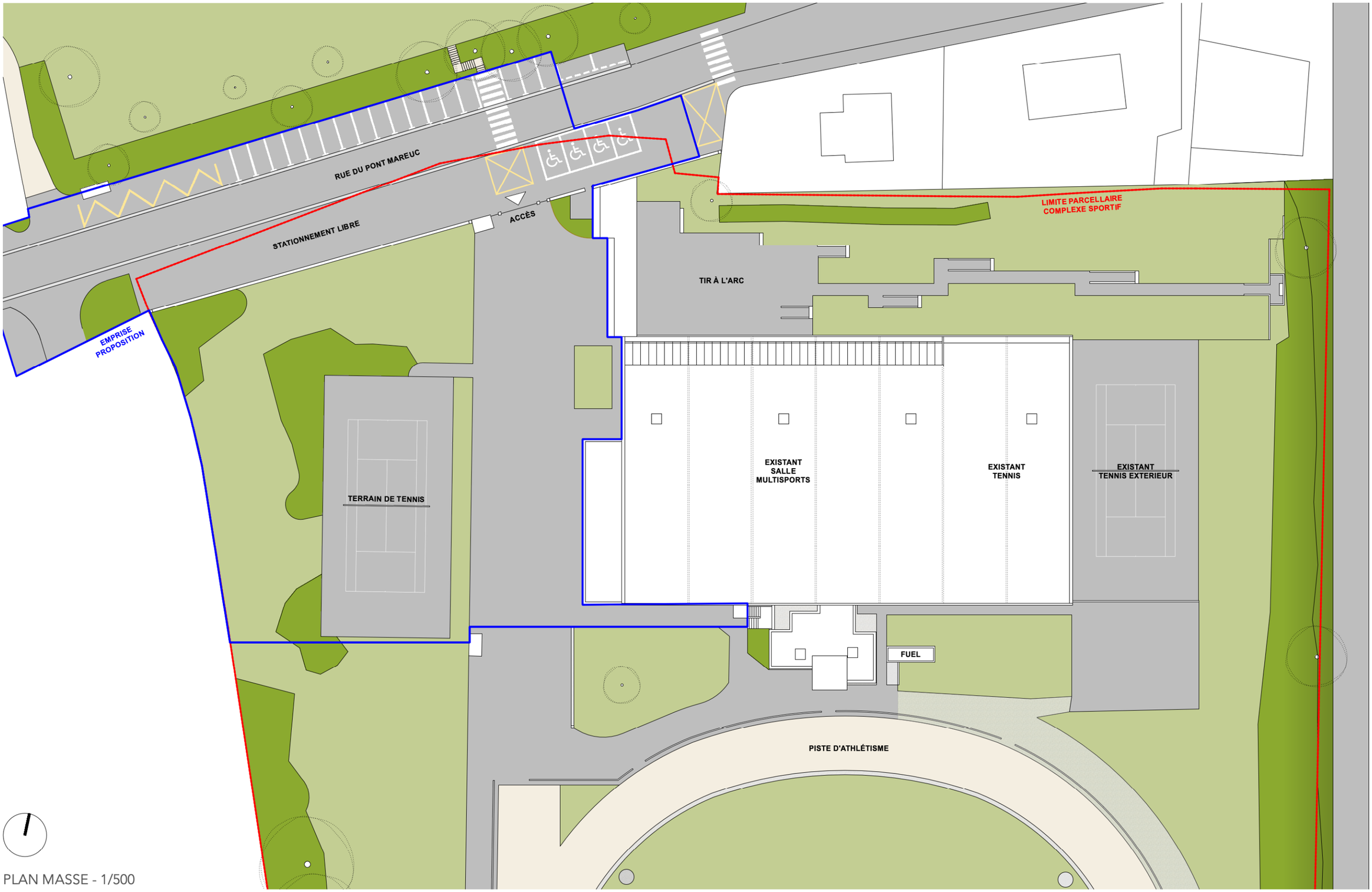
- La suppression de l'ensemble des stationnements en bataille.
- La mise en place de ralentisseurs aux droits de la traversée vers les terrains Nord et sur la connexion du SDIS.
- La création d'un cheminement piéton au Nord afin de desservir les nouveaux vestiaires et de retrouver une continuité jusqu'au centre culturel.

Requalification de l'entrée du site
Les ouvrages d'entrée de l'ensemble sportif sont aujourd'hui obsolètes et renvoient une image datée du site. Nous proposons de déplacer la clôture du site dans le prolongement de la façade Sud du complexe sportif. La gestion des flux en est simplifiée et l'espace public requalifié par la création de l'aire de stationnement paysager.

Désimperméabilisation du site
L'emprise considérée pour le projet est d'environ 4800 m2, imperméabilisée aujourd'hui à environ de 70%.
La proposition permet d'améliorer la situation avec un gain d'environ 650 m2 de surface soit une imperméabilisation réduite à 57%.
En complément, il pourrait être mis en œuvre une surface de rétention au centre de l'aire de stationnement.

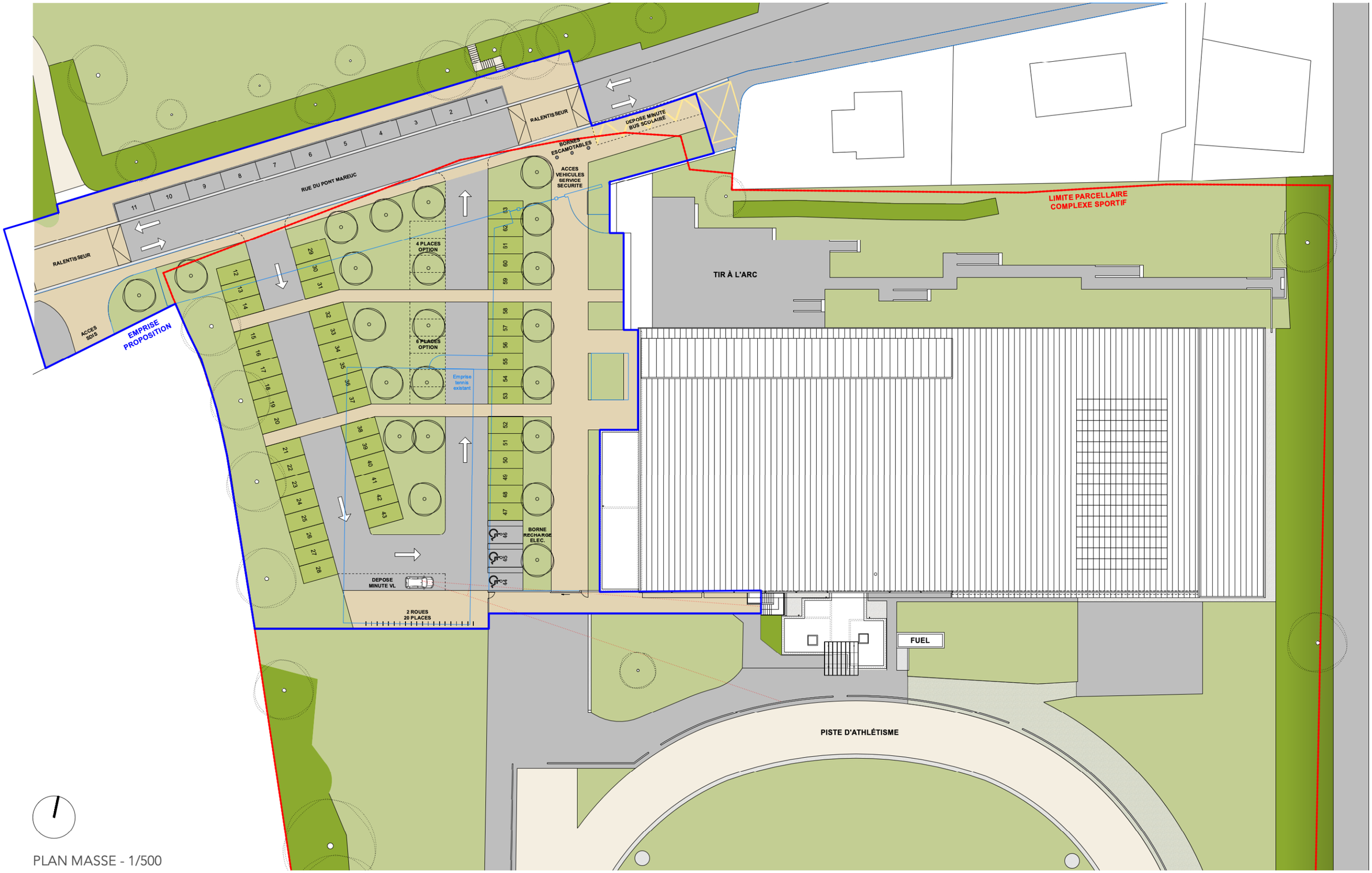


Loi APER
Il conviendra de respecter l'obligation d'application de la loi APER concernant d'une part les dispositifs favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales et d'autre part la plantation d'un arbre pour 3 stationnements ou la mise en place d'ombrières photovoltaïques.



PLAN MASSE - 1/500

ARCHITECTURE ROBERT ET SUR - ADA	RESTRUCTURATION ET EXTENSION SALLE DE SPORT MICHEL JUGET - COMMUNE DE JOSSELIN
JUIN 2026 FORMAT A3	**EXISTANT**



PLAN MASSE - 1/500

ARCHITECTURE ROBERT ET SUR - ADA	RESTRUCTURATION ET EXTENSION SALLE DE SPORT MICHEL JUGET - COMMUNE DE JOSSELIN
JUIN 2026 FORMAT A3	**PROPOSITION - VERSION 2**